

# Rapport d'évaluation

Évaluation du programme  
Technologie forestière (190.B0)  
conduisant au  
diplôme d'études collégiales (DEC)

au Cégep de Sainte-Foy

*Août 2007*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

## Introduction

L'évaluation du programme *Technologie forestière* (190.B0) donné au Cégep de Sainte-Foy s'inscrit dans le cadre de la demande faite aux collèges par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) d'évaluer un de leurs programmes, préférablement élaboré par objectifs et standards, en appliquant leur propre politique institutionnelle d'évaluation de programmes.

Le rapport d'autoévaluation du Cégep de Sainte-Foy, dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 14 mars 2006. Un comité dirigé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 29 et 30 novembre 2006<sup>1</sup>. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs<sup>2</sup> et des étudiants. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Cégep de Sainte-Foy et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques, l'évaluation des apprentissages et l'efficacité du programme. Le rapport traite de plus des autres critères choisis par l'établissement. Enfin, il traite du suivi que le Collège apportera à son évaluation de programme. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

- 
1. Outre le commissaire, M. Gilles Levesque, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M<sup>me</sup> Jo-Anne Dittmann, conseillère pédagogique au Cégep de Granby Haute-Yamaska, M. Guy Papillon, directeur des études au Cégep de Saint-Hyacinthe et M. Michel Rioux, spécialiste en sciences physiques au ministère des Ressources naturelles et de la Faune. M. John Keyes, commissaire, y assistait comme observateur. Le comité était assisté de M. Bruno Fiset, agent de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
  2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

## Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Situé dans la région de Québec, le Cégep de Sainte-Foy est un collège public créé en 1967. Il offre des programmes préuniversitaires en *Sciences de la nature*, en *Sciences humaines* (4 profils), en *Arts plastiques*, en *Arts et Lettres* (2 options), en *Histoire et civilisation*, en *Musique*, en *Musique et Sciences de la nature*, en *Musique et Sciences humaines*, et en *Sciences, lettres et arts*. Le secteur technique comprend des programmes dans les domaines de la santé (6 programmes), de l'administration et de l'informatique (6 programmes), des arts et du design (5 programmes), des techniques humaines (3 programmes) et de la biologie et de la foresterie (3 programmes). La présente évaluation porte sur un des programmes de ce dernier groupe : *Technologie forestière* (190.B0).

Entre l'année 2000 et l'année 2004, période de référence de l'autoévaluation du programme, ce dernier voit sa clientèle diminuer, passant de 113 inscriptions à la première session à l'automne 2000 à 65 inscriptions à l'automne de 2004. Au moment de la visite, le programme recevait un total de 138 élèves dont 58 en première session. La clientèle est masculine à 90 %. Les vingt enseignants de la formation spécifique du programme appartiennent aux départements de Technologies du bois et de la forêt, de Biologie et techniques d'inventaire et de recherche en biologie, d'Informatique et d'Administration et techniques administratives. Deux techniciens en travaux pratiques offrent le soutien technique à l'enseignement.

Le Cégep de Sainte-Foy offre de la formation en foresterie depuis 1968. Le programme évalué, *Technologie forestière* (190.B0), a été implanté en 1998. Il remplaçait le programme *Aménagement forestier* (190.04) qui avait été mis en œuvre en 1993. Il est défini en objectifs et standards et comprend une composante de formation spécifique de 64  $\frac{2}{3}$  unités et une composante de formation générale (incluant la formation générale commune, propre et complémentaire) de 26  $\frac{2}{3}$  unités. Le programme comprend un stage d'une durée de trois semaines qui a lieu lors de la cinquième session. Des stages en alternance travail-études sont également proposés aux élèves. De plus, les diplômés du programme désirant poursuivre des études universitaires peuvent se voir reconnaître des crédits au baccalauréat en *Aménagement et environnement forestiers* offert par l'Université Laval et au baccalauréat en *Sciences forestières* de l'Université de Moncton, campus d'Edmundston.

# Évaluation du programme

## La démarche institutionnelle d'évaluation

La démarche d'autoévaluation s'est échelonnée du mois d'août 2004 au mois de janvier 2006. Un comité d'évaluation restreint a été formé pour coordonner l'autoévaluation. Il comprenait quatre personnes : la coordonnatrice du Service du développement pédagogique et institutionnel, l'adjointe à la Direction des études responsable du programme, un conseiller pédagogique et un enseignant du programme. Ce comité avait la charge d'élaborer les outils de collecte de données, de recueillir ces dernières, de les analyser et de rédiger les rapports d'étape. Un comité d'autoévaluation élargi a également été formé pour participer à la validation des instruments de collecte de données et à l'analyse des données. En plus des membres du comité restreint, il comprenait un enseignant de chacune des disciplines de la formation spécifique du programme et des enseignants de français et de philosophie.

La collecte des données s'est surtout déroulée à la session d'hiver 2005. Les élèves des première, deuxième et troisième années, ainsi que 112 diplômés des années 2001 à 2004, ont rempli des questionnaires développés pour cette autoévaluation. Huit rencontres avec des élèves du programme ont également été organisées pour valider et nuancer les réponses aux questionnaires. Près d'une centaine d'élèves ont participé à ces entrevues semi-dirigées. Tous les enseignants du programme ont aussi répondu à un questionnaire visant à recueillir leur avis sur plusieurs aspects du programme. Une analyse de plans de cours et d'instruments d'évaluation de trois cours de la formation spécifique est venue compléter voire valider les informations recueillies par le biais des questionnaires auxquels ont répondu les enseignants. Ces questionnaires comprenaient des questions relatives à la séquence des cours, aux exigences du programme, aux méthodes pédagogiques et à l'évaluation des apprentissages. Les deux techniciens du programme ont également participé à des entrevues. Enfin, des employeurs de partout au Québec ont été invités à répondre à un questionnaire; 87 des 245 employeurs qui ont reçu un questionnaire ont répondu.

Le rapport contient 6 sections, chacune d'elles correspondant à un des critères retenus pour l'évaluation. Ces critères sont la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves, l'adéquation des ressources, l'efficacité du programme ainsi que la qualité de sa gestion. L'évaluation des apprentissages a été traitée dans la section portant sur l'efficacité du programme. Par ailleurs, le devis d'évaluation mentionne des problématiques particulières devant être analysées plus en profondeur : le taux de réussite de certains cours de la formation

générale, l'évolution du nombre d'inscriptions au programme, le taux d'obtention du diplôme, les ressources humaines et matérielles, la polyvalence souhaitée des technocrates forestiers ainsi que l'intégration de l'informatique. L'ensemble du programme est touché par la démarche. Le rapport présente des données et des informations relatives à la formation générale dans les sections touchant la cohérence et l'efficacité du programme. Les disciplines contributives, administration, biologie et informatique, sont également traitées, particulièrement dans la section du rapport touchant la cohérence du programme.

La Commission tient à souligner la qualité de la démarche, des instruments de collecte de données et du rapport d'autoévaluation. Ce dernier est clair et sans complaisance, les lacunes du programme y sont clairement présentées. L'analyse des données est approfondie et permet l'identification de solutions à l'ensemble des problèmes qui ont été relevés.

### **La mise en œuvre du programme**

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

### **La pertinence du programme**

L'évaluation de la pertinence vise à estimer si le programme, tel qu'il a été élaboré par le Collège, répond de manière satisfaisante aux besoins du marché du travail ainsi qu'aux attentes des étudiants et de la société.

Plusieurs mécanismes de liaison existent avec les employeurs et des représentants de l'industrie forestière permettant au Collège l'identification des besoins de formation. Le comité de programme comprend deux membres externes : un représentant d'un regroupement forestier et un représentant du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Les enseignants du programme ont également des contacts avec les employeurs recevant des stagiaires du programme. Divers engagements de plusieurs de ses intervenants permettent au programme de suivre l'évolution du secteur forestier et des besoins du marché du travail dont la présence du coordonnateur du programme au conseil d'administration du Centre d'enseignement et de recherche en foresterie (CERFO), la participation d'enseignants et d'étudiants à des travaux de recherche de ce centre, la participation d'un enseignant au conseil d'administration de l'Association forestière Québec métropolitain et la collaboration d'un autre enseignant aux travaux de l'Alliance

forestière pour une relève forestière de qualité. Les enseignants maintiennent également des liens plus ou moins formels avec l'industrie forestière en étant membres d'associations professionnelles diverses. Par ailleurs, dans le cadre de cette évaluation, des employeurs ont répondu à un questionnaire qui comportait plusieurs questions sur les compétences développées dans le programme et sur les caractéristiques des diplômés. Le Collège effectue une relance auprès de ses diplômés tous les deux ans. Cette opération permet d'obtenir des informations sur la perception des diplômés à propos de leur formation. Le programme reçoit également chaque année des diplômés qui viennent faire part de leur expérience lors du cours *Analyse de la fonction de travail*. De plus, les diplômés ont pu exprimer, dans le cadre de l'autoévaluation du programme, leurs points de vue sur le programme. Comme plusieurs de ces liens sont informels et le fait d'initiatives individuelles, rien n'assure que toutes les informations qui en résultent soient transmises à tous les intervenants au programme. Le Collège aurait intérêt à s'assurer que les départements et le comité de programme aient accès à l'ensemble des informations recueillies auprès des employeurs et des diplômés et qu'ils puissent en discuter entre eux.

Les données recueillies lors des relances auprès des diplômés indiquent que ces derniers s'intègrent bien au marché du travail. Plusieurs diplômés poursuivent des études universitaires. Ils peuvent se voir reconnaître jusqu'à 27 crédits au baccalauréat en *Aménagement et environnement forestier* de l'Université Laval. Une entente du même type permet également aux diplômés de se voir reconnaître jusqu'à 51 crédits au baccalauréat en *Sciences forestières* à l'Université de Moncton au Nouveau-Brunswick.

La Commission estime donc que, dans l'ensemble, le programme est pertinent.

### **La cohérence du programme**

L'évaluation de la cohérence porte sur les activités d'apprentissage, sur leur articulation au regard de l'atteinte des objectifs du programme et sur la charge de travail des élèves.

Tous les objectifs du programme sont pris en compte dans les cours qui le composent. Ils sont regroupés selon cinq thèmes : l'arbre et son milieu, les données forestières, les interventions sylvicoles, les infrastructures, la récolte et le transport ainsi que la gestion des ressources humaines et matérielles. Cette façon de regrouper les compétences permet de voir leur rôle dans la formation des technologues forestiers. Il n'existe toutefois pas de définition précise des caractéristiques essentielles d'un diplômé partagée par tous les enseignants du programme. Une telle définition permettrait de guider le travail de ces derniers dans l'élaboration des cours et dans l'établissement des liens entre ceux-ci. Certains enseignants des disciplines contributives, notamment en administration et en

informatique, ont une idée peu précise des habiletés et des compétences à développer dans leurs cours. Le Collège fait d'ailleurs part dans son rapport des insatisfactions des élèves à l'égard des cours de ces disciplines contributives. La Commission invite donc le Collège à s'assurer que les enseignants partagent une vision commune des caractéristiques essentielles du diplômé en *Technologie forestière*.

Les activités d'apprentissage sont ordonnées de façon à assurer la progression des apprentissages. Les cours de première année visent essentiellement à permettre aux élèves d'acquérir les connaissances et les habiletés de base en foresterie. En deuxième année, l'élève complète ses apprentissages sur le milieu forestier et développe des compétences liées aux interventions en milieu forestier. Les cours intégrateurs, dont le stage et le cours porteur de l'épreuve synthèse, et ceux touchant l'aménagement et les opérations de récolte ont lieu en troisième année. Les élèves ont également l'opportunité de réaliser, à l'été, des stages rémunérés selon la formule d'alternance travail-études. De façon générale, les élèves estiment que la séquence des cours permet la progression dans les apprentissages. Ils ont toutefois exprimé quelques réserves à l'égard des liens entre certains cours et le réinvestissement des apprentissages d'un cours à l'autre. Ils estiment notamment qu'il n'y a pas suffisamment de réinvestissement des apprentissages effectués pendant le cours *Notions d'informatique* dans les autres cours du programme. Les enseignants, particulièrement les responsables de l'épreuve synthèse, ont observé certaines difficultés d'intégration des compétences acquises avant la sixième session. Les enseignants de la formation spécifique souhaitent également réinvestir, dans leurs cours, les apprentissages réalisés par les élèves dans les cours de la formation générale, particulièrement en français et en philosophie. L'actualisation du programme en cours est l'occasion, selon le Collège, de porter une attention particulière à toutes ces questions. La Commission *suggère* au Collège de s'assurer que le réinvestissement des apprentissages favorise leur intégration au fur et à mesure que les élèves avancent dans le programme.

La grille des cours indique un équilibre quant au nombre d'heures exigé par les cours d'une session à l'autre. Par contre, la perception des élèves est que la charge de travail exigée est inférieure à ce qui est prévu par la pondération des cours de première et de deuxième année. Les écarts négatifs par rapport à la pondération sont particulièrement élevés en deuxième, troisième et quatrième session. Aux cinquième et sixième sessions, la perception des élèves est que la charge de travail pour chacun des cours correspond à ce qui est prévu par leur pondération. Les élèves rencontrés lors de la visite ont réaffirmé cette perception. Pour leur part, les enseignants n'ont mentionné aucun problème particulier en ce qui concerne la pondération des cours et la charge de travail personnel des élèves bien qu'ils aient formulé certaines remarques à propos de la pondération prévue pour le travail personnel. Par ailleurs, à la lumière des commentaires entendus de la part des élèves et des

enseignants lors de la visite, il semble que les élèves ne soient pas suffisamment encadrés ou guidés dans la gestion de leur travail personnel. La Commission *suggère* au Collège de s'assurer que la charge de travail corresponde à ce que prévoit la pondération.

Le Collège indique dans son rapport que la place actuelle du cours *Stage en technologie forestière* dans l'ensemble de la formation, sa durée et même les objectifs qu'il poursuit génère certaines insatisfactions, tant chez les élèves que chez les enseignants. Les élèves ont mentionné notamment le fait que le moment où se déroule le stage, le mois d'octobre, n'est pas idéal, puisque, à ce moment de l'année, il n'est pas possible de réaliser tous les types de travaux forestiers. Les élèves ont également souligné qu'il est particulièrement difficile de reprendre, lors de la session du stage, des cours échoués ou abandonnés. Dans la forme actuelle du stage, qui constitue une des activités d'intégration des apprentissages, l'élève n'a pas nécessairement la possibilité de toucher à l'ensemble des tâches d'un technologue forestier polyvalent. Plusieurs enseignants ont souligné que le stage dans sa forme actuelle génère des insatisfactions et ont proposé un certain nombre de solutions. Compte tenu de tous ces éléments, la Commission *suggère* au Collège de revoir, comme il l'envisage déjà dans son plan d'action, ce qui touche la place du stage dans la formation, le moment où il a lieu, sa durée et les objectifs qui y sont associés.

### **Les méthodes pédagogiques**

L'évaluation de la valeur des méthodes pédagogiques vise à vérifier si celles-ci sont adaptées aux objectifs du programme, aux activités d'apprentissage et aux caractéristiques de la population étudiante. Deux types de décisions concernent le choix des méthodes pédagogiques : les décisions d'ensemble quant à la place relative de certaines composantes du programme telles que les stages, les laboratoires ou la formation en alternance; les décisions pédagogiques qui s'appliquent à chacune des activités pédagogiques.

Les enseignants du programme font appel à une grande variété de méthodes pédagogiques adéquates et adaptées aux objectifs : exposé magistral, conférences, visites, travail sur le terrain, simulations, exposés par les élèves, projets, etc. De façon générale, les élèves estiment que les méthodes utilisées favorisent les apprentissages et stimulent leur intérêt. Ils apprécient les efforts faits par les enseignants pour tenir compte de leurs difficultés d'apprentissage. La Commission a pu constater lors de la visite que les enseignants, ainsi que les techniciens, développent du nouveau matériel pédagogique et de nouveaux outils adaptés aux activités d'apprentissage du programme ou à de nouvelles réalités du marché du travail, notamment le site Web sur les maladies des arbres et les affiches portant sur la classification des arbres MSCR. Le Collège a également examiné les mesures d'aide et de soutien offertes aux élèves, particulièrement celles prévues par le plan de réussite. Ces

mesures comprennent notamment le tutorat par les pairs dans des cours ciblés, une rencontre par le coordonnateur du programme des élèves ayant trois échecs ou plus en première session, le centre d'aide à l'apprentissage (Tandem). Les mesures d'encadrement offertes par les enseignants et les techniciens du programme ont également été analysées par le Collège. Dans l'ensemble, les diverses mesures satisfont les élèves qui estiment que tant l'encadrement des enseignants et des techniciens que les mesures de soutien favorisent l'apprentissage.

La Commission estime que dans l'ensemble les méthodes pédagogiques sont adéquates.

### **L'évaluation des apprentissages**

L'examen de ce critère vise à vérifier si l'évaluation des apprentissages des étudiants permet effectivement d'attester que ces derniers ont atteint les compétences visées par chacune des activités d'apprentissage et par le programme dans son ensemble.

Le Collège a analysé les pratiques d'évaluation ayant cours dans le programme à partir d'un échantillon de plans de cours, des réponses des enseignants et des élèves aux questionnaires qui leur étaient adressés. De son côté, la Commission a analysé l'ensemble des plans de cours et des épreuves terminales des cours de la formation spécifique. Il ressort de ces analyses que la maîtrise de chacune des compétences du programme est évaluée. Les cours comportent un examen écrit comptant pour une valeur de 35 à 60 % de la note finale du cours. Ces examens seuls ne permettent toutefois pas d'attester l'atteinte des compétences selon les standards visés puisqu'ils laissent une place importante à des questions visant à évaluer l'acquisition de connaissances au détriment de celles évaluant l'utilisation de ces connaissances dans la réalisation de tâches complexes. L'examen des plans de cours fournis par le Collège montre que la majorité des cours comportent, en plus de l'examen écrit, une activité d'évaluation pratique d'application et d'intégration. C'est par la réalisation de cette activité que l'élève peut démontrer qu'il a atteint la compétence du cours selon les standards visés. Les activités d'évaluation du programme sont donc adéquates et sont cohérentes avec les objectifs. De plus, elles sont conformes à la PIEA du Collège.

Le rapport du Collège indique que les élèves sont généralement satisfaits des pratiques d'évaluation du programme. Ils estiment que les activités d'évaluation sont conformes à ce qui est annoncé dans les plans de cours et que les enseignants corrigent de façon équitable. Ils ont également indiqué qu'ils connaissent les critères de correction avant les évaluations. Par ailleurs, les mécanismes mis en place par les divers départements impliqués dans le programme, tant en formation spécifique qu'en formation générale, assurent l'équivalence

de l'évaluation des apprentissages pour un même cours donné par des enseignants différents. Pour chacun des cours dont ils ont la responsabilité, les départements de français et de philosophie ont élaboré des plans-cadres dans lesquels ils fournissent des précisions sur l'évaluation des épreuves terminales. De son côté, le Département des technologies du bois et de la forêt analyse, lors d'une rencontre départementale ayant lieu au début de chaque session, l'ensemble des plans de cours en portant une attention particulière à l'évaluation des apprentissages. Toutefois, les commentaires entendus lors de la visite laissent croire que la grille de correction élaborée pour l'évaluation du stage peut ne pas être appliquée de façon uniforme. Dans le cadre de l'actualisation du programme et de la réflexion entourant le stage qu'elle implique, le Collège aurait avantage à porter une attention particulière à l'équivalence de l'évaluation du stage.

La Commission estime que dans l'ensemble, l'évaluation des apprentissages est adéquate.

### **L'efficacité du programme**

L'évaluation de l'efficacité porte sur la capacité de l'établissement à attirer et à maintenir dans le programme un effectif d'étudiants qui atteint les objectifs du programme.

Le Collège admet des élèves qui sont capables de réussir dans le programme. Les données sur le cheminement scolaire (CHESCO) consultées par la Commission montrent que les élèves admis au programme présentent une moyenne générale au secondaire plus élevée que celle observée pour l'ensemble des élèves du réseau admis au même programme. Cette moyenne est toutefois inférieure à celle des élèves des autres programmes du Collège. Cette donnée peut expliquer, en partie du moins, certaines des difficultés rencontrées par les élèves du programme à l'égard de quelques cours, notamment ceux de la formation générale. Les taux de réussite des cours de la formation spécifique sont dans l'ensemble satisfaisants : ils sont presque toujours supérieurs à 80 %, peu importe la session ou la cohorte. Par contre, les taux de réussite des cours de français et de philosophie sont nettement plus bas. Les élèves éprouvent énormément de difficultés à réussir le premier cours de français. Ce cours présente un taux de réussite souvent inférieur à 60 %. Le Collège a prévu des mesures visant à améliorer les taux de réussite des cours de la formation générale, particulièrement en première session. Le Collège prévoit également des mesures visant le rapprochement des deux composantes de formation. Il entend notamment dégager les contributions de la formation générale et de la formation spécifique à la formation des élèves. Ces mesures visent à répondre à une problématique soulevée par les élèves lors de l'autoévaluation selon laquelle les liens entre les cours de français et de philosophie et ceux de la formation spécifique n'étaient pas assez concrets. Plusieurs commentaires indiquent que les élèves ne voient pas l'utilité des cours de formation

générale dans leur formation. Le Collège rappelle d'ailleurs dans son rapport que cette problématique n'est pas nouvelle et qu'une expérimentation d'arrimage entre les deux composantes de formation avait été menée en 2002 et qu'elle avait donné des résultats fort intéressants. Le taux de réussite des élèves qui ont participé à cette expérimentation, tant en français qu'en philosophie, était plus élevé que celui des élèves des sessions précédentes. Le Collège est préoccupé par les taux de réussite des cours de la formation générale. C'est pourquoi il a prévu, dans son plan d'action, développer des mesures de soutien à la réussite des cours, particulièrement ceux de la formation générale.

Les données du SRAM (système PSEP<sup>3</sup>) fournies par le Collège dans son rapport montrent que le taux de diplomation des élèves du programme est plus élevé que dans les autres collèges du réseau. Ce taux, pour l'obtention du diplôme dans la durée prévue, se situe entre 27 % et 33 % pour les cohortes de 1998 à 2002 alors que pour le réseau il se situe entre 13 % et 32 %. Le taux d'obtention du diplôme deux ans après la durée prévue est aussi plus élevé que dans les autres collèges du réseau. Le Collège estime que ces taux, même s'ils se comparent avantageusement à ceux du réseau, doivent être améliorés. Il relève plusieurs facteurs pouvant expliquer les faibles taux d'obtention du diplôme, dont la possibilité d'obtenir un emploi pour des élèves non diplômés et la difficulté de réussir certains cours, notamment en formation générale. Le Collège entend mettre en œuvre de nouvelles mesures, en plus de celles prévues sur le plan de la réussite, dans le but d'améliorer le taux d'obtention du diplôme.

L'épreuve synthèse de programme permet d'évaluer l'intégration des apprentissages. Dans le cadre du cours *Aménagement des forêts privées*, les élèves doivent réaliser toutes les étapes de l'élaboration d'un plan d'aménagement forestier d'un lot privé. Cette épreuve porte à la fois sur les compétences à caractère intégrateur du programme ainsi que sur les compétences plus générales telles que la qualité de la langue, la qualité de l'argumentation, l'esprit critique et le sens éthique. L'évaluation est individuelle : les élèves réalisent en partie le travail en équipe, mais les rapports qu'ils remettent sont individuels. L'épreuve synthèse place l'élève dans un contexte proche de celui du marché du travail. En conclusion, la Commission considère que l'ESP du programme est adéquate.

La Commission estime que, dans l'ensemble, le programme est efficace.

---

3. PSEP : *Profil scolaire des étudiants par programme.*

## **Les critères additionnels retenus par le Collège**

Le rapport d'autoévaluation du Collège couvrait deux critères additionnels, soit l'adéquation des ressources et la qualité de la gestion du programme.

### *L'adéquation des ressources*

Le Collège a voulu vérifier la contribution du personnel dans la mise en œuvre du programme et dans la réussite des élèves. Il s'est aussi intéressé à la question de l'utilisation des compétences du personnel. Les élèves, les enseignants et les techniciens de travaux pratiques se sont prononcés sur ces questions.

Le Collège souligne dans son rapport l'appréciation des élèves à l'égard de l'engagement des enseignants et des techniciens en travaux pratiques. Les élèves estiment que les enseignants offrent un excellent encadrement. Ils soulignent aussi la qualité du travail des techniciens en travaux pratiques.

Le Collège a également voulu vérifier si les ressources matérielles et informatiques assurent le bon fonctionnement du programme. Tant les élèves que les enseignants et les techniciens jugent que les ressources mises à la disposition du programme sont adéquates. Les enseignants et les techniciens ont cependant fait part de leurs préoccupations concernant le matériel informatique et les récepteurs GPS. Au moment de la visite, des actions avaient été réalisées pour répondre à certaines de ces préoccupations, notamment l'acquisition de nouveaux appareils GPS. Le Collège entend chercher des solutions à long terme pour assurer le renouvellement régulier des équipements. Des actions en ce sens sont prévues au plan d'action.

### *La qualité de la gestion du programme*

Dans son rapport, le Collège présente les instances impliquées dans la gestion du programme et les perceptions des professeurs et des techniciens sur l'exercice des fonctions de gestion et sur la qualité des communications entre les intervenants au programme. De façon générale, les perceptions sont positives. Les divers commentaires mettent toutefois en évidence la nécessité d'améliorer la concertation entre les intervenants du programme. Le Collège a d'ailleurs prévu des mesures en ce sens dans son plan d'action. Il a également mis sur pied une table de la formation générale visant notamment à rapprocher les composantes de formation générale et de formation spécifique.

## **Plan d'action**

Le Collège a produit un plan d'action prenant en compte l'ensemble des problématiques soulevées par l'autoévaluation. L'action la plus importante du plan est l'actualisation du programme. Pour ce faire, la démarche locale d'élaboration de programme sera appliquée en portant une attention aux problématiques relatives à l'intégration des compétences de gestion, de communication écrite et d'informatique, à la place et aux objectifs du stage et au réinvestissement des compétences. D'autres mesures, relatives notamment à l'information sur le programme destinée aux élèves, à la réussite des cours et à la diplomation sont également prévues. Le plan comprend un partage des responsabilités et un échéancier. Il devrait permettre d'apporter un suivi adéquat à l'évaluation du programme. Au moment de la visite, l'actualisation du programme avait été entreprise, le Collège prévoyant mettre en œuvre le programme actualisé à la session d'automne 2007.

## **Conclusion**

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Technologie forestière* du Cégep de Sainte-Foy est de qualité.

Le programme répond bien aux attentes des élèves et du marché du travail. Les élèves peuvent compter sur une équipe d'enseignants et de techniciens dévouée et compétente. Les méthodes pédagogiques utilisées par cette équipe sont variées et adaptées aux objectifs du programme. De plus, l'évaluation des apprentissages est adéquate et l'épreuve synthèse place l'élève dans un contexte proche de celui du milieu du travail.

Certaines améliorations peuvent toutefois être apportées au programme. La Commission a formulé des suggestions touchant la progression des apprentissages, la charge de travail des élèves et le stage.

Le plan d'action touche l'ensemble des problématiques soulevées par l'autoévaluation. Les mesures qu'il comprend, notamment l'actualisation du programme, sont susceptibles d'améliorer la qualité du programme.

## **Les suites de l'évaluation**

En réponse à la version préliminaire du rapport d'évaluation du programme *Technologie forestière* (190.B0), le Cégep de Sainte-Foy dit souscrire à l'ensemble des conclusions de la Commission. Il présente les actions qui ont été entreprises dans le but de bonifier le programme.

Le Collège a entrepris l'actualisation du programme, ce qui lui a permis de définir les caractéristiques essentielles du diplômé, de développer les orientations locales du programme, de procéder à l'analyse complète des compétences du programme et de revoir la place du stage dans la formation. La mise en œuvre du programme révisé se fera à la session d'automne 2008.

Deux comités ad hoc ont été mis sur pied : le premier pour développer des mesures de suivi individuel du cheminement scolaire des étudiants; le second pour dégager les contributions respectives de la formation générale et de la formation spécifique à la formation du technologue forestier.

La Commission estime que les actions envisagées devraient contribuer à améliorer la qualité de la mise en œuvre du programme.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Nicole Lafleur, présidente